



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prévention de la tuberculose bovine et enseignements de la crise de la DNC

Question écrite n° 12403

Texte de la question

M. Emmanuel Taché alerte Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la situation préoccupante liée au retour progressif de la tuberculose bovine dans plusieurs départements français. Cette maladie infectieuse, due à *Mycobacterium bovis*, persiste discrètement sur le territoire national malgré le statut officiel de pays indemne dont la France se prévaut depuis 2001. Si ce statut repose sur un indicateur statistique inférieur à 0,1, il faut rappeler qu'environ 4 000 à 5 000 exploitations disparaissent chaque année, ce qui rend le maintien de ce ratio, à effectif bovin chaque année plus restreint, mécaniquement de plus en plus fragile. Les éleveurs bovins du sud de la France, encore épargnés par cette affection, observent la situation avec une inquiétude croissante. L'expérience récente de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a, en effet, révélé le coût humain, psychologique et économique d'une crise sanitaire sous-estimée. Au-delà des pertes animales, beaucoup d'exploitants ont traversé de véritables drames, affectant leurs familles, leurs employés et même les animaux survivants, profondément perturbés par des abattages répétés. Si la tuberculose bovine est moins spectaculaire qu'une épizootie virale, elle n'en est pas moins menaçante : lente, tenace et porteuse d'une charge bactérienne transmissible à l'humain. Aussi M. le député souhaite savoir quelles dispositions concrètes le Gouvernement entend prendre pour éviter que la tuberculose bovine ne devienne demain un nouvel épisode de gestion dans l'urgence. Il lui demande quelles opérations de surveillance et de dépistage renforcé sont envisagées dans les départements du sud encore indemnes mais exposés ; si un plan d'accompagnement socio-psychologique des éleveurs est prévu, afin d'éviter les drames humains vécus lors de la crise de la DNC ; quelles garanties économiques et juridiques seront offertes aux exploitants victimes d'abattages préventifs ; et enfin, quelles leçons précises son ministère a tirées de la gestion contestée de la DNC, tant en matière d'anticipation que de communication avec les acteurs de terrain. Il rappelle que la crédibilité des autorités sanitaires dépend moins des bilans statistiques *a posteriori* que de la qualité de la prévention mise en œuvre avant la crise – et que les éleveurs français, déjà échaudés, n'attendront pas, une fois de plus, d'être « entendus trop tard ». Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Taché](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12403

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 524